

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/03/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/03/2021

SEANCE DU 15 MARS 2021

Délibération n° D-2021-82

Souché - Cession des parcelles HP 631 et 633 à la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Direction de l'Espace Public

**Souché - Cession des parcelles HP 631 et 633 à la
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération du Niortais doit réaliser le bassin d'orage de l'Espace Lambon dans le bourg de Souché. Les parcelles concernées par ce projet appartiennent à la Ville.

Afin de mener à bien son projet, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération du Niortais soit propriétaire des espaces concernés.

Souhaitant garantir un usage partagé et un aménagement paysager de l'Espace Lambon (Bassin d'orage, espace vert ouvert au public et lieu de manifestations estivales), la Communauté d'Agglomération du Niortais sollicite l'accord de la Ville pour une cession à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, des parcelles cadastrées HP 631 et HP 633 de superficies respectives de 186 m² et 1 822 m².

L'emprise cédée concernerait uniquement les surfaces d'implantation des ouvrages et bassin d'eaux pluviales.

Il est précisé que, consulté, le service des Domaines a estimé la valeur vénale du bien à 1 290 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à la Communauté d'Agglomération du Niortais des parcelles HP 631 et HP 633 d'une superficie totale de 2008 m², à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

Commune :
NIORT (191)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 105345

Document vérifié et numéroté le 27/08/2020
A Niort
Par Franck Turfin
Géomètre Principal
Signé

PTGC

171 Avenue de PARIS
B.P. 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Téléphone : 05 49 09 98 65

ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires de ce document ont pris connaissance des informations portées
au dos de la formule 6463.

A le

Section : HP
Feuille(s) : 000 HP 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

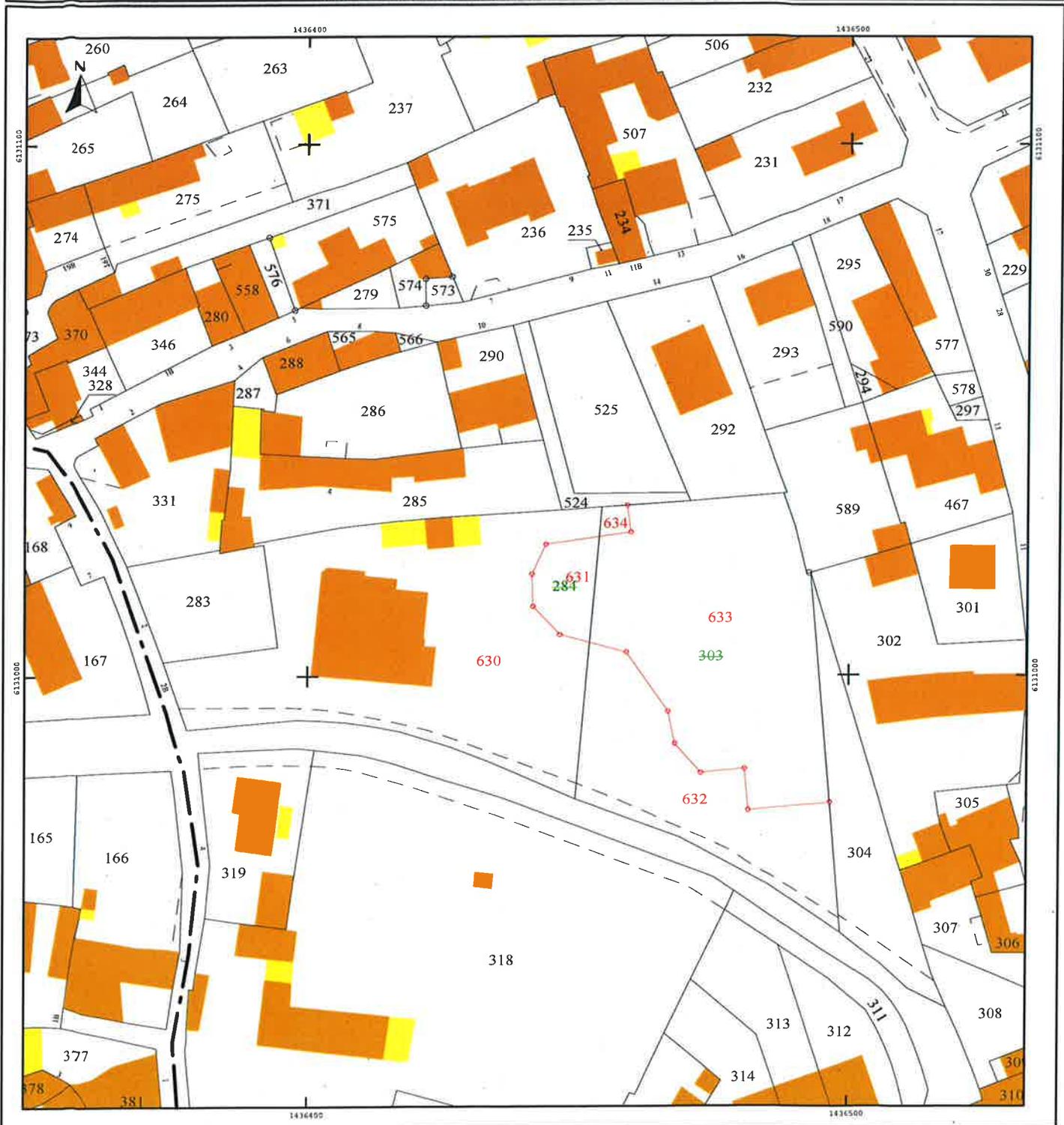
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 27/08/2020
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par SELAS GEOSAT (2)

Réf. : 200199
Le 02/07/2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc.)

Modification demandée par procès-verbal de cadastre



Lambon, projet de bassin pluvial

Théâtre de verdure agrémenté
de plantes semi-aquatiques

Passerelle

Bassin paysager

Médiathèque

Partie technique clôturée
murs de soutènement en
pierres de parement

Lambon

Espace vert avec mobilier
de repos: tables, bancs ...
Plantation d'arbres fruitiers
et de petits fruits

Partie en eau
protégée par
des lisses en bois

Création d'une lia
vers la rue des Co